



Retrogradation après retour de congés maternité?

Par **lesevranaïis**, le 14/11/2014 à 10:36

Bonjour,

Une salariée parti en congé maternité a été remplacée par un salarié embauché en CDD de remplacement au même poste.

Avant le départ de congé maternité de la salariée, son était en deuxième position. Comme suit:

1 Chef de Cuisine

2 Second de cuisine (La salariée partie en congé maternité)

Sur le planning son responsable écrivait AM (Arrêt maladie) plutôt que CM (Congés maternité). Le nom de son remplaçant embauché en CDD de remplacement est passé en deuxième position durant toute la période de congé maternité et elle en troisième position.

La salariée a repris son activité à l'issue de son congé maternité constate que son planning est maintenue comme tel, son nom est toujours en troisième position. Le salarié remplaçant est toujours dans l'entreprise en 2ème position avec création d'un nouveau poste comme " Sous Chef" C'est à dire que son remplaçant devient son chef.

On expliqué à cette dame que son remplaçant sera présent jusqu'à fin décembre du à surcroît d'activité.

Je souligne que cette dame est toujours second de cuisine, le poste qu'elle avait avant son départ de congé maternité.

Que pensez vous cette attitude?

Par **P.M.**, le 14/11/2014 à 10:59

Bonjour,

Tout dépend si la salariée perd des prérogatives ou si son poste est similaire à celui qu'elle occupait avant le congé maternité...

Par **lesevranaïis**, le 14/11/2014 à 11:52

Bonjour,

Son poste est similaire à celui qu'elle occupait, cependant elle perd en prise de décision!

La procédure est elle légale?

Je pensais qu'en cas de création de poste, cette salariée est prioritaire au vu de son ancienneté et sa compétence.

Est il normal qu'un salarié remplaçant devient son responsable hiérarchique?

Merci de votre retour.

Par **P.M.**, le 14/11/2014 à 12:42

Ce serait à l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes pour la perte de prise de décision, a priori, la salariée n'a aucune priorité sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable lors d'un recrutement qu'il soit suite à un CDD ou en externe...